

## Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

**[Mardi 2 juin 2020]**

Date de la convocation  
27 mai 2020

Date d'affichage  
3 juin 2020

Nombre de conseillers  
En exercice : 31  
Présents : 21  
Procurations : 4  
Votants : 25

Patrice GAUSSERAND *Maire*, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Francis RUFFEL, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Monique GUILLE, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Martine VIOLETTE, Thierry BODDI, Lahcene BAAZIZ, David AMALRIC, Eric PILUDU, Françoise BONNET, Christelle HARDY, Martine BOISSIERE, Laurent SQUASSINA, Bernard BARTHE, Chantal CAUSSE, Jean BATAILLOU, Paul-François COLLIN, *Conseillers*

Absents et représentés : Pierre COURJAULT-RADE, Maxime BARBAOUAT, Marie-Françoise BONELLO, Michèle RIEUX

Absents : Philippe PILLEUX, Christophe CAUSSE, Marie-Christine BOUTONNET, Aurélie TREILHOU, Stéphanie NELATON, Thomas DOMENECH

**N° 056/ 2020**

*Secrétaire de séance : Dominique Hirissou*

**OBJET DE DELIBERATION : Modification relative à la demande de subvention pour une opération de fouilles à l'Abbatiale Saint-Michel – annule et remplace la délibération du jeudi 3 octobre 2019 n° 120-2019**

Un changement de méthodologie demandé par la DRAC Occitanie concernant les fouilles de l'Abbatiale Saint-Michel entraîne un surcoût du chantier de la tranche 4bis du projet global.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une demande de subvention aux meilleurs taux possibles auprès de l'État (DRAC) et du Conseil Régional pour la conduite de cette opération et selon le plan de financement suivant :

|                                      |                    |
|--------------------------------------|--------------------|
| Montant de l'opération :             | 361 194, 61 € H.T. |
| Subvention DRAC (50 %) :             | 180 597,31 €       |
| Subvention Conseil Régional (20 %) : | 72 238,92 €        |
| Ville de Gaillac (30%) :             | 108 358,38 €       |

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020.

**VOTE : à l'unanimité des membres présents**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**SOLLICITE** les concours financiers mentionnés ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint Délégué à signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Gaillac, le 3 juin 2020

Le Maire

Patrice GAUSSERAND



Accusé de réception en préfecture  
 081-218100998-20200603-056-2020-DE  
 Date de télétransmission : 03/06/2020  
 Date de réception préfecture : 03/06/2020